

**Domaine Communal - Chemin des Planches - Aliénation de terrain à M. MOYSE**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : M. Claude MOYSE, demeurant 61 chemin des Planches, a sollicité de la Ville de Besançon l'aliénation d'une partie du terrain communal qui jouxte sa propriété.

M. MOYSE a donné son accord sur la vente aux conditions suivantes :

- aliénation de 364 m<sup>2</sup> à 30 F le m<sup>2</sup> soit pour une somme globale de 10 920 F
- le terrain aliéné situé actuellement en zone 1NA au Plan d'Occupation des Sols, restera inconstructible.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'aliénation d'un terrain de 3 a 65, situé chemin des Planches dans les conditions définies ci-dessus

- encaisser la somme de 10 920 F au chapitre 922.210.00501.30100

- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.